

Dr Jean PRICE-MARS

Président de la Délégation d'Haïti
au Congrès International de Folk-lore tenu à São-Paulo en 1954.

(1942)

**LA CONTRIBUTION HAÏTIENNE
À LA LUTTE DES AMÉRIQUES
POUR LES LIBERTÉS HUMAINES.**

**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES
CHICOUTIMI, QUÉBEC
<http://classiques.uqac.ca/>**



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Cette édition électronique a été réalisée avec le concours de Pierre Patenaude, bénévole, professeur de français à la retraite et écrivain, Lac-Saint-Jean, Québec.
http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_patenaude_pierre.html
Courriel : pierre.patenaude@gmail.com

À partir de :

Dr Jean Price-Mars

La contribution haïtienne à la lutte des Amériques pour les libertés humaines.

Port-au-Prince, Haïti : Imprimerie de l'État, 1942, 42 pp.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

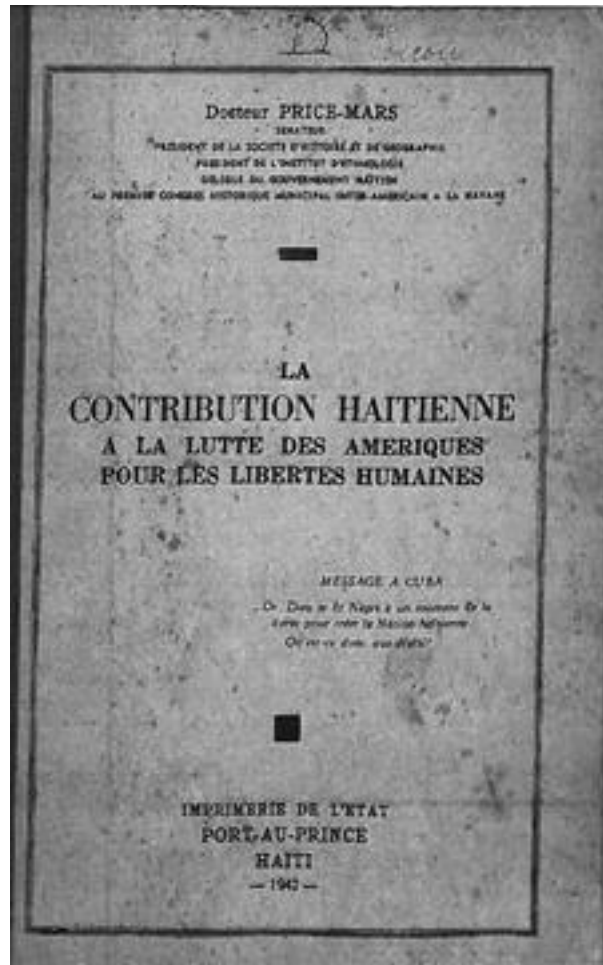
Édition numérique réalisée le 10 octobre 2020 à Chicoutimi, Québec.



Dr Jean PRICE-MARS

Président de la Délégation d'Haïti
au Congrès International de Folk-lore tenu à São-Paulo en 1954.

La contribution haïtienne à la lutte des Amériques pour les libertés humaines.



Port-au-Prince, Haïti : Imprimerie de l'État, 1942, 42 pp.

Docteur PRICE-MARS
SÉNATEUR.
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE
PRÉSIDENT DE L'INSTITUT D'ETHNOLOGIE
DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT HAÏTIEN
AU PREMIER CONGRÈS HISTORIQUE MUNICIPAL
INTER-AMÉRICAIN À LA HAVANE

LA
CONTRIBUTION HAÏTIENNE
À LA LUTTE DES AMÉRIQUES
POUR LES LIBERTÉS HUMAINES

Message à Cuba

... Or, Dieu se fit Nègre à un moment
de la durée pour créer la Nation haïtienne.
Qu'est-ce donc que Haïti ?

Imprimerie de l'État
Port-au-Prince
HAÏTI
1942

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

**La contribution haïtienne à la lutte des Amériques
pour les libertés humaines.**

Table des matières

[I](#) [1]

[II](#) [8]

[III](#) [9]

[IV](#) [15]

[V](#) [26]

[1]

HAÏTI

I

[Retour à la table des matières](#)

Connaissez-vous Haïti ?

Non, peut-être, si ce n'est par l'image caricaturale que vous vous en êtes faite parmi le fatras des légendes et la déformation des préjugés.

Mais, voyez-vous là-bas, entre le 17^{ème} et le 20^{ème} degré latitude Nord et les méridiens 98° et 74° à l'Ouest de Greenwich, une île glauque émergée des flots comme une étincelante carapace de tortue de mer sous le soleil des tropiques ?

C'est Haïti.

L'Atlantique caresse la dentelure de ses côtes septentrionales et déferle les eaux du bassin des Caraïbes vers ses côtes méridionales comme pour mieux la situer parmi l'archipel des Antilles dans la méditerranée américaine,

Haïti est la seconde des grandes îles que Christophe Colomb découvrit en 1492 dans sa merveilleuse aventure.

Haïti est l'un des rares pays qui ait conservé son nom original depuis la découverte, Haïti dressée au milieu de l'archipel antilléen garde tout à la fois la fierté de sa position géographique et la justification toponymique de sa dénomination puisque selon le mot du Père Charlevoix, le Chroniqueur Jésuite, sa « situation par rapport aux

autres Antilles ne pouvait être plus avantageuse, elle en est presque environnée et l'on dirait qu'elle a été placée au centre de ce grand Archipel pour lui donner la loi »¹ et que d'autre part, sa structure orographique en fait un pays de « hautes terres », un pays boisé, une terre montagneuse.

Or c'est tout à la fois sa position géographique et sa structure tellurique qui ont conditionné son histoire et marqué la place des peuples qui l'habitent ou qui l'ont habitée dans l'évolution du globe.

[2]

De tout ce que l'on sait du passé de cette Terre merveilleuse, elle a toujours exercé une attraction singulière sur les hommes amoureux d'aventures ou chercheurs de bien-être.

Que ses plus lointains habitants fussent des Arawaks ou Taïnos et des Caraïbes, tous venus, très probablement, des vastes plaines et des forêts denses arrosées par l'Orénoque et l'Amazone et où se rencontrent aujourd'hui encore des tribus proches parentes de nos insulaires précolombiens, ce sont les hypothèses les plus vraisemblables et auxquelles adhère la majorité des ethnologues qualifiés. Mais de la conjonction de ces peuples naquirent les premiers chocs pour la possession de la terre et aussi les premières aspirations humaines, sur ce sol, du droit de chacun de disposer de soi, si l'on se rapporte au témoignage des vieux chroniqueurs. Une autre chose est également certaine c'est que la différence culturelle entre Arawaks et Caraïbes résidait dans le comportement communautaire de ces deux peuples.

Il semble bien que la protohistoire ait établi que les Arawaks furent sédentaires ; pacifiques, doux et tranquilles tandis que les Caraïbes furent entreprenants, belliqueux et agressifs. Il paraît également vrai que les Arawaks précédèrent leurs rivaux dans les grandes Antilles et avaient notamment établi dans Quisqueya ou Haïti, la grande terre, une culture dont l'archéologie révèle la pittoresque grandeur. Et, à une époque que nul ne peut préciser, les Caraïbes s'attaquèrent aux paisibles Arawaks et ajoutèrent à la cruauté de la conquête sanglante, la soumission des femmes au concubinage et la plupart des hommes au

¹ Charlevoix, Pierre-François Xavier, C. J. *Histoire de l'Isle Espagnol ou Saint-Domingue* écrite particulièrement sur les mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Leper, Firmin Didot, Paris, M. DCC. XXX.

bénéfice de leurs goûts anthropophagiques. Mais, au fait, une question passablement obscure surgit...

Quelle fut la raison initiatrice des conquêtes Caraïbes ? Serait-ce un goût irréfragable de la guerre pour la guerre, une tendance invincible du plus fort à subjuguier le plus faible, un instinct animal de domination qui pousserait telle catégorie d'hommes à se ruer sur telle autre catégorie ?

L'histoire humaine ne nous a pas familiarisés à chercher la solution de pareils problèmes dans les conjectures de la métaphysique. Elle nous enseigne, au contraire, à voir dans les déplacements et les migrations des masses d'un point du globe vers un autre point, la satisfaction plus aisée de besoins alimentaires, la fuite vers des climats meilleurs pour parer à la subite ou graduelle dépression des conditions atmosphériques par suite de quelques cataclysmes géologiques, le changement [3] vers des régions meilleures d'un milieu devenu inhabitable par raréfaction des moyens indispensables de subsistance.

Que si, à un moment de la durée, Arawaks et Caraïbes émigrèrent d'un même Centre d'habitat, il doit y avoir eu à l'origine de leurs déplacements un de ces cataclysmes géologiques dont nous avons esquissé la constance historique. Cependant nous n'aurons pas épuisé la série des hypothèses puisqu'en admettant même que nous acceptions comme fondée la raison ci-dessus invoquée pour expliquer le déplacement des peuples dont il s'agit, de la région de l'Orénoque et de l'Amazone, vers le bassin des Antilles, il resterait tout de même à exprimer pourquoi les Arawaks sédentaires précédèrent les Caraïbes nomades ou instables vers un centre d'habitat plus favorable à la satisfaction de leurs besoins.

Énigme.

Il en existe ainsi un certain nombre dans les manifestations de la vie sur notre planète et dans la conduite des humains à travers les contradictions, les incertitudes et les incohérences de leur marche vers la stabilisation de leurs aspirations au bonheur.

Quoi qu'il en soit, néanmoins, de toutes ces infirmités qui alourdissent notre connaissance du passé, un fait demeure, c'est que

Arawaks et les Caraïbes, frères ennemis, habitaient, les uns à l'ouest, les autres à l'est d'Haïti, au moment où Christophe Colomb en fit la découverte.

Et déjà à cette époque lointaine, la terre haïtienne était le théâtre de luttes sanglantes pour la possession du sol.

Dès lors, la première et la plus plausible explication qui vient à l'esprit pour déterminer la cause de ces ardentés compétitions, c'est la position géographique de l'île, sa forme structurale, la composition de son sol en minéraux et en engrais naturels de telle sorte que, apte à la production végétale, et, privilégiée par l'abondance des précipitations pluvieuses et des eaux de surface, elle fut considérée comme un lieu très favorable au peuplement humain et à la subsistance des hommes. Est-ce pourquoi l'Amiral surnomma-t-il un des premiers points où il l'aborda « *Valparaiso* », le « *Paradis* », et l'ensemble du Pays « *Hispanola* » en signe de joie pour une telle merveille, en hommage de gratitude envers la divinité, en symbole, d'incomparable beauté.

Non pas qu'il la considérât identique à l'Espagne, à une Espagne minimisée, ni qu'elle évoquât la réalisation soudaine des promesses faites par l'Église aux purs et aux bienheureux par delà le tombeau, mais la [4] nouvelle terre présentait aux yeux éblouis de l'Amiral la vision magnifique de la patrie lointaine et semblait combler les espérances d'un séjour inespéré dans un pays de rêves et de merveilles.

Alors Colomb en prit possession au nom des Rois de Castille et ' planta sur le sol nouveau la Croix du Rédempteur

Double symbole.

Le geste de l'Amiral signifiait, en effet, non seulement qu'il incorporait Haïti d'emblée aux domaines de la Couronne Castellane, mais qu'il convertissait d'autorité les populations indigènes à la foi chrétienne. C'était affirmer un droit de conquête par complexe de supériorité sur des hommes qui avaient au moins en leur faveur le privilège de jouir du droit d'antériorité par leurs possessions effectives et lointaines du sol. C'était surtout affirmer la prééminence d'une civilisation, la civilisation occidentale, sur les mœurs, les croyances et

le comportement général des aborigènes. C'était imposer la notion de valeur d'un mode de vie sur un autre.

Par quelle méthode cette substitution allait-elle s'opérer ? Serait-ce par la douceur, la bonté et la persuasion ? Serait-ce selon l'enseignement préconisé par Celui au nom duquel on prétendait agir à savoir que le premier et le dernier commandement de Dieu c'est que vous devez aimer votre prochain comme vous-mêmes ? Serait-ce donc l'amour l'amour du prochain incarné dans l'exaltation de la charité qui a présidé à la substitution de la civilisation aborigène par la civilisation venue d'outre-mer avec les caravelles de Colomb et dont la croix était le symbole ?

Que ne peut-on le dire ?

Et d'abord le but avoué, l'objectif visé et poursuivi par la mission Colombienne depuis son départ de Palos, c'était de trouver à l'Ouest

la toute maritime des Indes que les Portugais cherchaient au Sud afin d'y découvrir la terre où « naissent les épices ».

Car les pays d'Orient et d'Extrême-Orient, le Cathay ou la Chine avec ses prodigieuses richesses, Zipangu ou le Japon, abondant en or, croyait-on, *les Indes*, enfin, mot sous lequel on englobait toutes ces contrées mystérieuses, exerçaient un attrait puissant sur les imaginations. L'Europe en tirait d'innombrables produits, ces épices, ces parfums, ces riches étoffes de coton et de soie, ces denrées précieuses, perles, ivoire, porcelaine, que les vaisseaux vénitiens et génois allaient chercher dans les ports de l'Égypte et de la mer Noire. Les épices, poivre, cannelle, [5] gingembre, vanille, clous de girofle, etc., étaient devenus objets de consommation courante et donnaient lien à un trafic considérable dont Venise s'était enrichie. Mais tous ces produits n'arrivaient en Europe qu'après avoir subi de coûteux transbordements et ils y étaient revendus au centuple de leur valeur primitive. N'y aurait-il pas profit à chercher une route exclusivement maritime vers ces contrées lointaines ?

Portugais et Espagnols la cherchèrent les premiers en contournant l'Afrique, les autres en naviguant vers l'Ouest. Les Portugais la trouvèrent, et les Espagnols découvrirent sans s'en douter d'abord, l'Amérique, qu'ils ne cherchaient pas. Les ambitions commerciales de

ces peuples furent sans nul doute la cause essentielle de leurs découvertes. ² »

Si donc tel était l'objectif de l'Expédition de Palos, il n'est pas étonnant que l'erreur de Colomb ait eu pour résultat primordial de trouver coûte que coûte les richesses qu'il recherchait. À défaut d'épices, de parfums, de soie ou d'ivoire, n'avait-il pas découvert des paillettes d'or dont les aborigènes se paraient ? Guacanagaric, le Cacique du Marien, n'avait-il pas placé sur la tête de l'Amiral la couronne d'or qui ornait la sienne ? Il était donc évident que le précieux métal existait quelque part, en quantité suffisante, dans le pays. Dès lors, la ruée vers l'or accapara l'âme de Colomb et de ses compagnons, et ce fut le point de départ des exactions et des abominations commises sur les aborigènes.

Pour exploiter les dépôts aurifères, les Espagnols établirent le travail forcé sur les indigènes et les obligèrent à fournir la plus grande quantité possible de minerais. Ce régime de contrainte, de brutale oppression exacerba les Indiens et la révolte éclata parmi eux contre les envahisseurs. Révolte sanglante et inégale. Les aborigènes armés de flèches, de bâtons-massues ou sarbacanes, venaient s'offrir en masse compacte aux armes à feu de l'ennemi. Ils furent décimés sans pitié. Chaque rencontre entre les adversaires était une occasion d'assassinat collectif dont les aborigènes étaient les victimes fatales. Et la victoire des Espagnols avait pour conséquence ultime non seulement de réduire les pauvres Indiens à une servitude chaque jour plus étroite, mais à en détruire le nombre avec une impitoyable ardeur. Et cette destruction s'accroissait à un rythme accéléré par le régime de travaux forcés auquel [6] étaient assujettis les survivants. Il advint donc que la seule issue qui restât aux aborigènes pour se dégager de cette odieuse situation, c'était la fuite dans les gorges inaccessibles des montagnes pour y attendre une mort moins cruelle.

C'était là encore un acheminement vers le suicide collectif.

Or, cette situation amena à la suite le plus dramatique résultat. Non, seulement la nouvelle colonie était menacée d'une terrible famine parce que la culture du sol à laquelle se livrait plus ou moins l'élément

² E. Nouvel, *Les Temps Modernes XVI^e siècle* dans Édouard Petit, *Histoire Universelle des Peuples* tome II, Paris, Aristide Quillet, 1913, p. 476.

autochtone périlait rapidement par la non moins rapide disparition du cultivateur, mais même, mais surtout l'extraction de l'or devenait de plus en plus difficile par la raréfaction accélérée de la main-d'œuvre.

Que faire ?

Quelqu'un survint.

Ce fut le Licencié Barthélemy de Las Casas qui, passé jeune à Hispanola, était devenu prêtre. Il eut pitié de l'immense détresse qui frappait les Indiens. Dès lors, il n'eut de cesse que de plaider la cause des Indiens contre l'oppression des Espagnols.

Imbu d'une mission où entraient autant de zèle apostolique que d'ardeur combative pour le triomphe du bien, il partit d'Hispanola pour la Métropole où il exposa à la Cour l'horreur des conditions inhumaines dans lesquelles disparaissait ce qui restait des naturels d'Hispanola. Sa Majesté Catholique, troublée par l'intervention chaleureuse et compatissante de Las Casas, ordonna que des adoucissements fussent portés au sort des Indiens. Des mesures furent donc prises qui rendirent leur situation moins dramatique.

Cependant, si pareille décision avait apporté une sensible amélioration au destin des indigènes, elle n'avait pas le pouvoir de changer automatiquement les conditions intrinsèques du travail colonial. Au contraire. Plus les Espagnols intensifiaient la production de l'extraction minière, moins ils trouvaient la main-d'œuvre adéquate à cette industrie.

Les Indiens étrangers à la rigueur d'une discipline qui les courbait à la loi du travail pendant de nombreuses heures, succombaient avec une rapidité foudroyante. Ceux qui pouvaient se soustraire à ce joug meurtrier s'enfuyaient loin dans les jungles impénétrables.

Là colonie s'appauvrisait promptement. Devant la gravité croissante d'une pareille situation Las Casas recommanda de substituer la [7] main-d'œuvre noire dont on connaissait la résistance proverbiale à la main-d'œuvre indienne inadéquate et défaillante. Et comme déjà les galères portugaises et espagnoles avaient sillonné les côtes d'Afrique pour y effectuer des razzias d'esclaves qu'elles amenaient vendre dans la Péninsule, il s'ensuivit une recrudescence d'activité de ce genre de commerce qui assura le succès du nouveau marché offert à la diligence des plus entreprenants.

Ce fut là l'origine de la traite des Nègres dans le Nouveau Monde, le plus vaste mouvement concerté de migration humaine, le plus colossal transfert de masses et aussi le plus grand crime collectif et le crime le plus systématisé qui ait jamais souillé la face de la terre.

On s'est quelquefois posé la question à savoir si du point de vue du progrès et des richesses réalisés par les nations qui ont pratiqué la traite négrière, la découverte de l'Amérique a été un bien ou un mal ?

Ce n'est pas ici qu'il s'agirait de reprendre cette question ni de la résoudre. Elle est quand même et malgré tout posée devant la conscience humaine comme une tache indélébile et n'offre guère que des solutions partielles à la philosophie de l'Histoire.

Que si nous devons considérer que cette partie du Nouveau Monde qu'est l'Amérique Tropicale dont la richesse potentielle n'a pu se développer que par ta main-d'œuvre servile, il est certain que toute la prospérité et tous les avantages dont le monde a tiré profit par le développement agricole extraordinaire de l'Amérique tropicale sont dus à l'esclavage noir.

Par ailleurs, si nous devons considérer au prix de quels sacrifices de vies humaines, au prix de quelles tortures, de quelle malfaisance et de quelle puissance de barbarie une telle transformation d'une partie de la terre s'est opérée, on est bien obligé de reculer devant l'horreur et l'épouvante d'un tel crime de lèse humanité.

Cependant, ce fut là le miracle d'une nouvelle phase de la civilisation humaine. Ce fut là le point de jonction de deux conceptions du monde d'où devait jaillir ce mélange culturel qui donne sa tonalité à la civilisation occidentale telle qu'elle est dans le Nouveau Monde et telle qu'elle est signalée par des écrivains comme Jung ³.

³ Cf. Comte Hermann de Keyserling, *Psychanalyse de l'Amérique*, Traduction Française de Germain d'Hangest, Paris, Stock, 1930, p. 42.

[8]

D'une part, une puissance accélérée de production industrielle et agricole ; une hégémonie stupéfiante de la richesse et de la mécanique, et, d'autre part, une puissance formidable de rêve, de générosité voire de candeur, une poussée immense de réaction émotionnelle où les vertus transformatrices des croyances sont au premier plan de l'action créatrice, telle est la synthèse de cette civilisation du Nouveau Monde. On est enclin à considérer que l'influence de trente millions de nègres n'y est pas étrangère.

Si donc telle est la Semence dont la Croix de Jésus a été le magnifique symbole lorsque Colomb, le grand Amiral de la mer Océane, l'a plantée au Môle Saint-Nicolas, en Haïti, le 6 Décembre 1492, nous allons voir comment elle a germé sur ce coin réduit du Nouveau Monde.

*
* *

II

[Retour à la table des matières](#)

Une des premières remarques que l'Histoire a signalées, c'est que dès que les premiers contingents Nègres arrivèrent à Hispanola, ils furent une cause d'inquiétude pour les Espagnols puisqu'ils y instituèrent le *marronnage*, c'est-à-dire, la fuite et le refuge dans les bois pour y fomenter l'insurrection contre l'esclavage. Ce fut ainsi que Don Nicolas Ovando le comprit lorsqu'en 1503, il recommanda que la Cour de Madrid discontinuât les expéditions de Nègres vers Hispanola.

Il est donc vraisemblable que le peuplement noir de la Colonie espagnole avait commencé à une date antérieure. On suppose l'année 1501. Quoiqu'il en fût, d'une cinquantaine à quelque deux cents noirs que la Cour fit vendre pour compte du Trésor aux Colons d'Hispanola, la traite se développa dans les années suivantes jusqu'à atteindre, en trois siècles d'exploitation, des proportions fantastiques et

invraisemblables de 30 à 35 000 hommes par an. De l'île antilléenne, elle rayonna dans toute l'Amérique Tropicale.

À quelle totalité effarante peut-on évaluer le nombre d'êtres humains enlevés au Continent africain pendant ces trois siècles pour alimenter l'esclavage des Amériques ?

Nulle certitude absolue ne peut clore l'enchère aux hypothèses. Cependant, si l'on considère la façon dont se faisait la chasse à l'homme dans la Jungle Noire, si l'on réfléchit aux péripéties dramatiques des guerres tribales et la course à la mort à laquelle donnait lieu la poursuite des captifs destinés à la vente aux négriers, on reste stupéfait devant [9] les probabilités de destruction collective auxquelles un tel commerce donnait lieu pendant trois siècles durant. Que si des historiens comme le R. P. Rinchon ⁴ avancent l'hypothèse que 13 250 000 hommes ont été ainsi tués ou faits prisonniers et amenés en captivité, il n'y a aucune raison de contester les probabilités d'un tel chiffre. Mais alors, on reste confondu devant l'effroyable dévastation à laquelle a été réduite cette pauvre communauté humaine soumise à la barbarie d'un pareil procédé d'exploitation.

Que la découverte du Nouveau Monde ait eu pour conséquence un tel désastre et une telle aberration de la conscience des hommes, c'est à croire que la méchanceté animale et une malédiction éternelle sont inéluctablement attachées à la condition humaine.

Quoi qu'il en soit, cependant, la Traite Négrière aux Indes Occidentales fut l'occasion d'un autre accident d'Histoire et provoqua l'éclosion d'un fait social de première importance.

D'abord, le transfert d'une masse si considérable d'hommes dans les pays d'Amérique fut la première condition de la prospérité économique de l'hémisphère occidental à un moment où l'industrie sucrière et l'industrie cotonnière suscitaient la demande croissante d'une main-d'œuvre de plus en plus considérable.

Dont la main-d'œuvre noire a formé pendant le dix-huitième et le dix-neuvième siècles l'étai de la fortune publique de la plupart des pays

⁴ Rinchon, P. Dieudonné (Capucin). *La traite et l'esclavage des Congolais par les Européens*, Bruxelles, J. De Meester, 1929, p. 225.

d'Amérique et a constitué le pivot de la civilisation matérielle qui est l'orgueil du Nouveau Monde en notre 20ème siècle.

La semence Colombienne s'est épanouie en une plante d'une étrange exubérance. L'autre fait social non moins singulier qui jaillit des contingences de l'Histoire, c'est l'éclosion d'une nation noire de culture française dans les Amériques, c'est la mutation des esclaves de Saint-Domingue en la nation haïtienne.

L'aventure mérite d'être contée.

*
* *

III

[Retour à la table des matières](#)

On sait que la colonie fondée par Colomb en 1492 et dénommée Hispanola, après avoir eu le plus beau destin, puisque c'est d'elle que [10] partirent l'exploration et la conquête non seulement de la plupart des îles environnantes, mais de la terre ferme du Continent lui-même, on sait que Hispanola vit ses lauriers se faner et sa gloire se ternir dans la plus rapide des décadences en moins d'un siècle.

Parmi les causes de ce destin dont nous n'avons pas à analyser les détails ici, il convient de signaler la prompte décroissance des gisements aurifères que, les procédés rudimentaires d'exploitation ne pouvaient pousser au maximum de rendement, il faut surtout signaler non seulement les compétitions intestines soulevées par l'administration inconsidérée de Colomb, mais les rivalités internationales que les richesses du Nouveau Monde avaient soulevées parmi les Puissances Européennes : l'Angleterre, la France, le Portugal et la Hollande.

Ainsi les galions espagnols avaient à livrer un perpétuel combat contre la piraterie organisée des marines de quelques-uns de ces pays lorsque chargés de minerais, ils traversaient les océans, en route vers l'Espagne. Et la mer des Antilles était l'un des lieux favoris de rencontre des flottes ennemies. Aussi bien, l'île de la Tortue, placée comme elle

est, au point de jonction de plusieurs routes maritimes, ne tarda-t-elle pas à être le pivot des expéditions de la flibusterie, français et anglais, après y avoir vécu côte à côte, préoccupés du même dessein de pillage, s'en disputèrent longtemps la possession jusqu'à ce que les hardis marins normands et bretons s'en rendissent maîtres incontestés et exerçassent une pression soutenue sur la grande terre d'en face, sur Hispanola.

Là, la dispute amena les Français à contester la souveraineté de l'Espagne par un harcèlement ininterrompu d'incursions dans la partie occidentale de l'île. Et telle était la constance de ces attaques réitérées que les français, lentement, s'installèrent dans cette région occidentale à titre de copropriétaires avec, les mêmes privilèges apparents que les Espagnols qui les y avaient précédés. En peu de temps, l'initiative privée céda ses prétentions à l'organisation lointaine de l'État et une fois de plus, la Couronne annexa à ses domaines une magnifique colonie, lorsqu'en 1597, par le Traité de Ryswick, l'Espagne céda à la France la partie occidentale de la grande île antilléenne que le génie du grand Amiral de la mer Océane avait acquise aux Rois Catholiques. Désormais, elle fut appelée Saint-Domingue, dénomination qui connut la vogue et la célébrité historiques parce que Saint-Domingue, pendant deux siècles près, fut le plus beau joyau de la Couronne de France.

[11]

Développer cette colonie pour en faire une terre prospère, arracher des entrailles du sol non point l'or dont l'appât inconsidéré avait amené la ruine de l'administration castillane, mais les possibilités agricoles à un moment où les conditions de précipitations atmosphériques et de repos multiséculaire de la terre rendaient son exploitation féconde en profits et prodigieuse en bénéfices. C'est alors que la question de la main-d'œuvre prit un caractère d'impérieuse nécessité.

Comment l'organiser ? Comment disposer le travail social, l'exploitation agricole dans un pays tropical de telle façon que les chefs de l'entreprise aient l'intelligence et la maîtrise de la direction et du contrôle tandis que les ouvriers assurent le rendement de l'ouvrage ? Comment parvenir à assurer la vie et la marche de l'entreprise à un moment où le système du travail salarié à la tâche n'était pas connu ?

Telle était la question posée devant les appétits exacerbés des hommes que l'aventure n'avait pas amenés en ce coin de Terre pour y

chercher la solution des problèmes de métaphysique ou de sociologie, mais pour y faire fortune.

Dès lors, ne semble-t-il pas que pousser le système de l'esclavage nègre à son maximum de rendement fut la réponse la plus adéquate à l'interrogation posée au seuil de l'exploitation coloniale de Saint-Domingue ?

Et ce fut dans cette directive que se déroula le développement de Saint-Domingue.

D'abord, la colonisation suscita l'enthousiasme des corsaires transformés en paisibles pionniers d'agriculture vers le 17^{ème} siècle. Et ce fut la constitution lente et progressive des domaines au fur et à mesure que les défrichements des terres et leur mise en Valeur décuplaient l'énergie des initiateurs. Alors, la vie coloniale sur ces domaines, sur ces habitations, comme on disait à l'époque, revêtaient le caractère patriarcal dont elle a offert maints exemples similaires, ailleurs, dans les pays d'Amérique. Puis, la situation évolua vers des mœurs plus somptuaires. La noblesse française, à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle s'intéressa aux aventurés d'outre-mer où elle trouva un emploi de ses activités mises en veilleuse depuis la fin des guerres religieuses du siècle dernier.

Et l'on vit des cadets de famille émigrer vers les terres lointaines où la perspective de jeter un nouveau lustre sur les armes des vieilles maisons ne fut pas le moindre levain des fermentations d'ambitions et de [12] gloire. Saint-Domingue devint alors le centre de ralliement, la réponse à l'appel des énergies inemployées, la merveilleuse attraction qui polarisèrent l'ardeur au travail et la puissance créatrice de toute une partie de l'élite française. Ainsi, entre 1625 et 1789, il se forma dans cette partie du monde une communauté d'une étrange beauté. Modelée sur la communauté française métropolitaine, elle en avait la splendeur et l'éclat sans en avoir la solidité et la résistance structurales.

D'abord communauté agricole, elle développa des ressources formidables dans l'exploitation des produits, — canne à sucre, café, indigo, tabac, — qui portèrent au loin la renommée de ses richesses légendaires.

Si restreint que fût le territoire de Saint-Domingue, soit 27 000 km² en chiffres ronds, il n'était « pas moins devenu le plus grand producteur

de sucre du monde entier, l'un des principaux marchés d'approvisionnement pour le café, le coton, l'indigo, les bois de teinture et les cuirs ⁵. »

Vers 1788, son commerce avec la France se chiffrait à 140 millions de francs de produits exportés vers la France et à 52 millions de francs d'objets fabriqués, de marchandises ou denrées diverses importées dans la colonie. « Son commerce entraînait pour un quart dans l'ensemble des transactions de la métropole. Il paraissait d'autant plus lucratif qu'il alimentait d'autres trafics très avantageux. C'est ainsi qu'une bonne part des denrées coloniales en provenance de Saint-Domingue étaient réexportées et vendues à beaux bénéfices aux autres pays européens... On évaluait à plus de 150 millions la valeur de ces réexportations pour l'ensemble des produits coloniaux, et comme ces ventes étaient très supérieures aux achats faits sur ces marchés, on considérait comme un fait capital la différence de 60 à 70 millions qui en résultait en faveur du commerce français. »

« Le trafic avec Saint-Domingue contribuait à faire vivre bon nombre de producteurs et de fabricants français, une foule de commerçants, de commissionnaires et de matelots, 3 millions disaient les uns, 8 millions affirmaient les colons. Les agriculteurs de la métropole approvisionnaient la colonie de produits alimentaires, farines de Moissac, de Nérac, de la Mothe-Sainte-Héraye, vins et eaux de vie de Guyenne, de Languedoc, d'Angoumois, jambons de Bayonne, lard, [13] petit salé, bœuf salé, beurres des provinces maritimes. La Provence lui expédiait ses huiles et ses savons. Les armateurs de Dunkerque, de Saint-Malo, des Sables-d'Olonne, de Saint-Jean-de-Luz et de Bayonne lui fournissaient la morue et le saumon salé. Saint-Domingue faisait venir de France jusqu'à ses matériaux de construction : pierres, briques, carreaux, ses bois de charpente, ses bois merrains. Le Poitou par Bordeaux et la Rochelle, la Bretagne par Nantes, lui vendaient les feuillards et les cercles fournis par les châtaigniers sauvages de leur sol. »

Aux centres manufacturiers « les planteurs demandaient les draps, les soieries, les toiles, les cotonnades, les mousselines, les mouchoirs, la lingerie, les chapeaux, les chaussures, les modes, la mercerie, le

⁵ Boissonnade, *Saint-Domingue à la veille de la Révolution et la Question de la Représentation aux États Généraux*, Paris, Paul Geuthner, 1906, p. 19.

papier, la cire et la vannerie, la chandelle, le brai, les cordages, les voiles, la faïence, les clous, la ferronnerie, la quincaillerie, l'argenterie, la bijouterie, etc. ⁶. »

Tel est le tableau du commerce général qui se pratiquait entre la France et Saint-Domingue. Tableau magnifique et incomplet cependant.

Magnifique par l'idée éclatante qu'il donne de la prospérité de Saint-Domingue, incomplet parce qu'il n'a pas énoncé le double bénéfice et le plus grand que la Communauté française tirait du régime du travail sur lequel reposait l'économie de Saint-Domingue, — l'esclavage.

Pour alimenter la colonie d'un nombre croissant de travailleurs, il fallait maintenir le trafic de la traite à un niveau élevé d'efficacité, d'où la nécessité d'entretenir une flotte nombreuse, des équipages fervents et un service d'échanges actif.

Les porcs de Bordeaux, de Marseille, de Nantes, du Havre, de Rouen, etc., seront à la tête de ce mouvement. La France versait annuellement plus de 10 millions de francs en marchandises de toute sorte sur les côtes d'Afrique et en rapportait également plus de 30 000 Nègres évalués à plusieurs milliers de francs qu'elle débarquait à Saint-Domingue. Une flotte de 465 bateaux était employée à ce trafic et faisait vivre 15 000 marins et des centaines d'armateurs. On estime à plus de 40 millions de francs la valeur de ce trafic de circuit opéré entre les ports de France, les côtes d'Afrique, Saint-Domingue et la France de nouveau.

[14]

Que la fortune mobilière et immobilière de Saint-Domingue ait été estimée à des centaines de millions de francs, c'est ce dont il est facile de se rendre compte, par le rendement même auquel ces propriétés donnèrent lieu et dont témoignent des statistiques officielles, soit, en 1888, trois cents millions de francs pour la totalité des biens de la colonie.

Mais, — chose étrange et invraisemblable, — la richesse la plus hautement cotée ne fut pas celle qui provint des productions agricoles et industrielles, ni des mouvements commerciaux et maritimes dont la

⁶ P. Boissonnade, *loc. cit.*, p. 20.

colonie fut le théâtre, la plus haute valeur des richesses monnayées de Saint-Domingue fut le prix d'estimation du Nègre comme instrument de production et signe de prospérité. Ainsi, les 455 000 esclaves dont se composait la population servile était évaluée à plus d'un milliard de francs, soit exactement 1 123 458 700 francs. Ce coffre dépassait en grandeur la totalité des autres richesses matérielles de Saint-Domingue.

Et à la fin du dix-huitième siècle, le rendement du travail servile était poussé à un tel point d'efficiace que les grands Seigneurs qui en tiraient profit se considéraient comme les principaux soutiens de la Couronne de France, puisque leur fortune représentait un quart de la fortune publique.

Et l'on vit parmi les grands propriétaires de Saint-Domingue figurer les plus hautes personnalités de la noblesse dont se parait la Cour de Versailles. À côté d'un Prince du Sang, Son Altesse Louis-Philippe Joseph, Duc d'Orléans, venaient les Ségur, les Noailles, les Levis, les La Rochefoucauld, les Rohan. Puis, voici le Duc Louis-César de Choiseul-Praslin, lieutenant-général du Roi dans les évêchés de Bretagne qui possédait une habitation et une sucrerie de 1 million et demi aux Cayes, le Duc de Brancas-Céreste, Prince de Pizarre, Comte de Forcalquier, lieutenant général du pays et Comte de Provence, grand d'Espagne, propriétaire de *Bon Repos* près de Port-au-Prince, estimé à 1 282 000 francs, le Comte Jean-Joseph de Peyrac et sa femme Louise Boisgautier-Despierrières, propriétaire d'une sucrerie dans la Plaine du Cul-de-Sac valant 2 580 000 francs. Et le reste à l'avenant. Au demeurant, tous de grands seigneurs-noblesse d'épée et de robe dont la plus grande occupation était d'être rangés parmi les gentilshommes au service du Roi dans les décors et les fastes de la Cour. Quant à leurs domaines de Saint-Domingue, ils étaient administrés par des intermédiaires, procureurs et gérants dont la fonction consistait à tirer un maximum de l'outillage et du personnel d'exploitation.

[15]

Or, ce mode d'exploitation à lui seul recelait une cause interne de ruine et de malfaçons. Car si intègre que pût être un gérant ou un procureur, — il y en eut, — la propriété dont il avait la gestion n'était après tout que bien d'autrui. Si, d'aventure, le rendement qu'il en tirait était quelquefois de capitale importance, pouvait-on toujours l'incriminer d'y parvenir par des moyens d'une extrême violence et qui

aboutissaient, en fin de compte, à la détérioration de l'outillage de l'exploitation ?

Et nous avons vu que le meilleur de l'outillage était l'homme noir importé d'Afrique. Nous allons donc examiner comment le système exacerbé de l'esclavage à Saint-Domingue amena la libération du Nègre par lui-même et la constitution de là nation haïtienne.

*
* *

IV

[Retour à la table des matières](#)

Vraiment, il ne suffit pas de savoir que le mode d'exploitation de Saint-Domingue reposait sur l'esclavage, il faut pénétrer plus avant dans l'intimité de la structure sociale et politique de cette colonie pour en déceler les vices et les défauts et s'expliquer les causes profondes de son effondrement.

Sans doute, l'économie de Saint-Domingue était-elle établie sur le système de classe, mais la validité de cette organisation était précaire et illusoire, — dans une certaine mesure, du moins, — puisqu'elle ne se maintenait qu'à grands renforts d'artifice étant donné que si opposées que fussent les classes, elles se compénétraient par un mode sournois de concupiscence qui était en réalité une des sources les plus fécondes par quoi s'alimentait l'un des trois groupes.

En effet, la société domingoise était divisée en trois classes. Au sommet, dominaient les blancs, immédiatement après eux venaient les affranchis, puis enfin, dans les bas-fonds croupissaient les esclaves.

Division raciste, sociale, économique et politique tout à la fois.

Raciste parce que la première des conditions essentielles pour qu'un individu appartînt au sommet fut qu'il devait être de race blanche.

Être blanc donnait droit *de facto* à la jouissance de privilèges spéciaux, tels que droit de commandement dans l'armée, privilège

exclusif des fonctions de l'administration, prérogatives d'exercer les professions libérales.

[16]

Mais il ne suffisait pas d'être blanc pour s'assurer la jouissance de tous ces privilèges. À la distinction ethnique, il fallait ajouter le signe de la fortune et celui de la naissance. Discrimination sociale de première importance. Alors s'imposa une subdivision de la classe des blancs connue sous la dénomination de *grands* et de *petits blancs*, c'est-à-dire, une distinction nette entre *gens de qualité* et menu fretin de la roture, soit, d'un côté, les fonctionnaires civils et militaires, représentants du Roi, les grands propriétaires, les gens de finance et de robe, les membres du Clergé ; et de l'autre, les boutiquiers, les artisans, les ouvriers, sorte de prolétariat blanc en instance d'agrégation,

Par ailleurs, entre les blancs de toute variété se plaçait une catégorie curieuse : les affranchis. Classe intermédiaire dans le sens littéral et biologique du vocable.

Les affranchis pour les 7/10 environ étaient, en effet, issus du croisement des blancs et des négresses et formaient un groupement qui du point de vue de la hiérarchie sociale se trouvait situé en marge des blancs et des esclaves. À cause de cette situation biologique, on les appelait aussi *gens de couleur*. Hiérarchisation ethnique puisqu'ils étaient désignés, d'abord par la nuance de leur épiderme qui tenait entre le blanc et le noir et se dégradait en tonalité insaisissable allant du blanc mat, cuivré, café au lait, au brun clair, foncé, ébénisé. Situation factice et artificielle qui, souvent, devenait dramatique.

Le blanc s'affligeait une autopunition en détestant et en méprisant ce produit de sa chair comme si celui-ci pouvait être rendu responsable de constituer par son existence même le témoignage le plus irrécusable de la concupiscence de l'un de ses géniteurs.

Évidemment de tout temps et partout où des groupements d'hommes différents se trouvent en présence, particulièrement partout où nègres et blancs vivent côte à côte, l'apparition du mulâtre en accusant le phénomène du métissage interracial donne lieu également à des discriminations et à des tentatives de hiérarchisation plus ou moins nettes, plus ou moins camouflées qui essaient de cristalliser des systèmes de classification,

À Saint-Domingue, la présence du métis constitua dès le début de la colonisation un problème que la Loi tenta de résoudre et que les mœurs ne cessèrent d'envenimer.

[17]

Nous avons fait valoir que la colonie fut fondée par des corsaires, des flibustiers qui établirent leurs premiers établissements sur la côte occidentale de l'île.

Au fur et à mesure que ces écumeurs de mer se transformèrent en habitants sédentaires, ils eurent besoin de constituer des foyers dans lesquels l'élément féminin avait sa place marquée. C'est à quoi travailla l'un des premiers Gouverneurs de la nouvelle Colonie, Bertrand d'Ogeron, qui fit venir des femmes de France pour rendre la nouvelle communauté plus agréable et plus stable. Nous n'insisterons pas sur la qualité de ces épouses d'occasion. Disons tout de suite qu'elles furent inaptés au rôle qu'on s'était proposé de leur faire jouer. Par contre, au fur et à mesure que là Traite déversait à St.-Domingue cargaison de marchandises noires, les blancs trièrent dans le lot les pièces qui convenaient à l'usage de leur domesticité spéciale. Ainsi naquit, dans la promiscuité de la servitude et les complaisances de la chair, un élément nouveau dont l'importance numérique et sociale allait devenir le plus troublant problème qui fut posé pendant longtemps devant l'autorité métropolitaine et coloniale, tant pour la préservation que pour la stabilité de la paix sociale dans la communauté de St.-Domingue.

Comment définît l'attitude du père blanc vivant en concubinage avec son esclave servante, la négresse, en face de son fils qui était attaché à lui et auquel il était également attaché par tous les souvenirs de sa faiblesse charnelle, à lui, le père, et par tous les appels mystérieux de sa tendresse d'enfant, à lui, le fils ?

Fallait-il d'emblée et automatiquement vouer à l'esclavage ce sang de son sang, cette chair de sa chair, devait souvent se demander le père blanc, si endurci qu'on puisse le supposer ?

Et d'autre part, ce témoin irrécusable de ses vices inavouables n'était-il pas aux yeux de la société la preuve flagrante d'une vie de débauche à laquelle se courbait la grande majorité sans doute, mais que la morale et l'hypocrisie générale condamnaient avec hauteur indignation ?

Telle était la position ambivalente dans laquelle oscillait le colon placé dans son propre foyer entre deux attractions « contradictoires.

Mais la mère du métis était-elle mieux partagée au point de vue de la spontanéité de ses sentiments ? N'avait-elle pas, elle aussi, à désirer une position meilleure que la sienne à sa progéniture ? Ne devait-elle [18] pas désirer que celle-ci suive au moins les conditions de son père dans une certaine mesure ? Et de sentir qu'une grande incertitude pesait sur le destin du produit de ses entrailles, ne devait-elle pas être crispée d'angoisse à certaines heures, et couvrir cet enfant d'une affection d'une tonalité particulière ? Et l'enfant lui-même, ne devait-il pas, lui aussi, confronter d'inévitables tourments en vivant parmi les siens dans une atmosphère d'inquiétude et d'instabilité ? Au fur et à mesure qu'il grandissait ne devait-il pas sentir sourdre en lui des instincts de rancune et de révolte en se heurtant aux multiples interdictions que dressait devant lui le système de classe dans lequel il se mouvait ?

Quelle attitude garder en face de son père dont l'affection envers lui devait le plus souvent être enveloppée d'équivoque et envers la classe à laquelle appartenait son père qui le tenait à distance dans le plus profond mépris ? Et comment, d'autre part, s'empêcher de juger humiliantes au dernier degré les conditions d'abjection et de turpitude dans lesquelles croupissait le monde d'où venait sa mère et qui souvent rappelait de façon irréfragable son existence d'amertume et de misère par la présence d'un demi-frère noir parqué, lui, dans la multitude des ateliers ?

Voilà, du point de vue psychologique, le tragique du problème tel qu'il était posé dans la classe des gens de couleur.

Là Loi essaya de régler la situation.

Le Code Noir qui, ainsi que le nom l'indique, était un Edit d'exception créé pour un monde d'exception, dont on se proposait de légaliser les conditions d'existence, le Code Noir, promulgué à Versailles en Mars 1685, prévoyait, dans son article 9, la situation ambiguë des métis et sous une forme subtile essaya de la résoudre.

« Les hommes libres, y était-il prescrit, qui auront eu un ou plusieurs enfants de leur concubinage avec des esclaves, ensemble les maîtres qui les auront soufferts, seront chacun condamnés en une amende de 2 000 livres de sucre, et s'ils sont les maîtres de l'esclave de laquelle ils auront

eu lesdits enfants, voulons, outre l'amende, qu'ils soient privés de l'esclave et des enfants et qu'elle et eux soient adjudés à l'hôpital sans pouvoir être affranchis. N'entendons le présent article avoir lieu lorsque l'homme libre qui n'était point marié à autre personne durant son concubinage avec son esclave, épousera dans les formes observées par l'Église ladite esclave, qui sera affranchie par ce moyen et les enfants rendus libres et légitimes. »

[19]

Donc, la Loi, en punissant le concubinage par l'amende infligée aux coupables et la confiscation au profit de l'État des enfants éventuels semblait en même temps acheminer l'inclination du blanc pour la négresse vers une conclusion honorable et digne, le mariage.

Mais les mœurs plus fortes que le Code frappaient de telles unions légitimes d'un si profond ostracisme qu'elles les rendaient aussi rares qu'inconsidérées. Dès lors, il ne restait plus au couple d'autre alternative qu'à vivre en marge du Code, en jetant dans le mêlée sociale cette forme bâtarde d'unités que furent les métis dont la solidarité dans le malheur a constitué une force tant par leur nombre sans cesse croissant que par leurs valeurs intrinsèques décuplées par l'injustice de classe.

Ainsi donc se forma ce groupe d'hommes intermédiaire entre les blancs et les noirs, dénommé indifféremment affranchis, gens de couleur ou sang-mêlé. Dénomination collective et symbolique selon que l'on voulait les signaler par leur signe de classe ou leur distinction biologique. Dénomination inexacte, dans une certaine mesure du moins, étant donné que si la coutume prévalait que au début de la colonisation tout enfant né d'un père blanc et de son esclave fut d'emblé affranchi à 20 ans, le Code Noir de 1685 en contraignant le colon à épouser sa concubine atteignit juste le contraire du but visé en favorisant des unions clandestines qui eurent pour conséquence de verser dans la servitude les produits résultant du concubinage.

D'autre part, la naissance des métis n'était pas le seul mode d'affranchissement reconnu par la Loi et pratiqué par la coutume et les mœurs. Parmi les causes d'affranchissement les plus notoires, il convient de signaler la souveraine volonté du possesseur d'esclaves de se libérer de son droit de propriété en octroyant la liberté à son sujet selon son bon plaisir, il convient de remarquer aussi que dans bien des cas, l'esclave, lui-même, par sa bonne conduite et ses économies

pouvait tacher sa liberté, il convient enfin de noter que pour services rendus, soit à la communauté, en des cas exceptionnels, bien entendu, soit à leurs maîtres, quelques esclaves pouvaient arriver à l'affranchissement.

En fin de compte, dans la classe des affranchis, il y avait un certain nombre de nègres qui rendaient inopérante la dénomination de gens de couleur prise dans un sens absolu, mais comme les métis y formaient tout de même une grosse majorité, la désignation collective de « sang-mêlé » devint tout à la fois un terme d'injure puisqu'elle stigmatisait une situation d'abâtardissement et un signe de classe, puisqu'elle désignait [20] toute une catégorie d'hommes dont l'importance sociale s'accroît par le nombre et la richesse.

En effet, si les blancs selon la dernière statistique de 1789, s'élevaient à 40 000 hommes, les affranchis n'en étaient pas moins à 30 000 environ. Ils possédaient un quart des biens de la Colonie et étaient eux-mêmes possesseurs d'esclaves. Que leur situation de ce double fait devint étrange à St.-Domingue, une telle remarque découle de la nature même des faits. Elle sera d'ailleurs le point de départ du bouleversement qui détruisit la structure de la Société Coloniale et provoqua la transmutation des valeurs qui en fut la suprême résultante.

Mais d'abord, la cause principale qui déclencha le mouvement et qui en fut l'élément moteur et la suprême justification, ce fut l'esclavage de 500 000 noirs, l'organisation systématique de ce mode d'exploitation de l'homme par l'homme, le plus effroyable exemple de barbarie imposé qui ait jamais souillé la face du globe.

Certes, l'esclavage humain est un fait historique vieux comme le monde et même généralisé du moins à une certaine période et à une certaine étape de l'histoire du monde. Mais jamais, nulle part, pas même en Amérique, elle n'a revêtu ce caractère de cruauté et de malfaisance qui fut sa marque particulière à Saint-Domingue. Ce qui fut ailleurs l'exception et l'inaccoutumé, fut ici la règle et la norme.

Il n'y a d'ailleurs qu'à évoquer le témoignage même du Code Noir qui, en prescrivant la qualité des châtiments à infliger aux esclaves, le cas échéant, a dénoncé péremptoirement ceux qu'il était permis d'infliger aux délinquants. On remarquera, tout de suite, que par la nature même de son existence, l'esclave était un perpétuel délinquant. Comme la bête de somme, il devait fournir une certaine qualité de

travail dont il ne connaissait ni la mesure ni l'importance, — au gré du commandeur. Alors pour l'y contraindre, un seul moyen, un seul stimulant était en usage d'autorité, automatiquement : le fouet. « Le fouet, a écrit M. Schoelcher, est une partie intégrante du régime colonial, le fouet en est l'agent principal ; le fouet en est l'âme : le fouet est la cloche des habitations ; il annonce le moment du réveil et celui de la retraite ; il marque l'heure de la tâche ; le fouet encore marque l'heure du repos ; et c'est au son du fouet qui punît les coupables qu'on rassemble soir et matin, le peuple d'une habitation pour la prière ; le jour de la mort est le seul où le nègre goûte l'oubli de la vie sans le réveil du fouet. Le fouet, en un mot, est l'expression du travail aux Antilles. [21] Si l'on voulait symboliser les colonies telles qu'elles sont encore, il faudrait mettre en faisceau une canne à sucre avec un fouet du Commandeur ⁷. »

Donc l'application constante du fouet était attachée à la condition journalière de l'esclave. À combien de coups l'individu était-il assujetti ? La Loi défend d'en dépasser 50. Le minima était laissé à l'humeur généreuse du maître. Quant à la qualité même de l'outil employé, on avait le choix entre la grosse lanière de nerf de bœuf desséché ou des branches souples d'arbres pliantes comme des baleines.

En ce qui concerne le mode de châtiment par le fouet, ou les coups lacérés appliqués occasionnellement au dos des victimes dans les champs ou ailleurs qui en étaient l'expression habituelle, il y avait des modes de supplice qualifiés, soit les *quatre piquets*, c'est-à-dire l'attache des quatre membres du patient à quatre piquets fichés à même le sol, soit *l'échelle*, c'est-à-dire la fixation de l'individu lié à une échelle, soit le *hamac*, c'est-à-dire la suspension de la victime par les quatre membres, ou bien encore, la *brimbale*, c'est-à-dire la suspension par les mains seulement.

Cependant, il s'en faut de beaucoup que le fouet ait été le seul instrument de torture employé dans les ateliers comme moyens de discipline, il y en eut d'autres décrits par les historiens ou rapportés par des témoignages de voyageurs, et qui ont été d'ailleurs conservés dans

⁷ Schoelcher, Victor, *Des Colonies françaises*, Paris, Pagnerre éditeur, 1842, p. 84.

les musées parmi le bric-à-brac des magasins d'horreurs, tels les carcans, les chaînes, les masques en fer.

Citons de plus les *ceps* ou fers aux pieds et aux mains ; la *boise* ou pièce de bois que les esclaves sont contraints de traîner ; le masque de fer-blanc, destiné à les empêcher de manger des cannes ; la *barre* qui est une poutre placée à l'extrémité d'un lit de camp et percée de trous où l'on enferme une jambe ou les deux jambes des condamnés à la hauteur de la cheville, ou encore le collier parfois surmonté d'une Croix de Saint-André en fer aussi, dont les deux bras d'en haut passent à deux pieds au-dessus de leur tête pour empêcher les coupables de s'enfuir dans les bois »⁸. « Mais ce sont là, dit Pierre de Vaissière⁹, punitions courantes presque officielles. À côté d'elles prennent place les tortures [22] exceptionnelles qu'inventent, que perfectionnent les cerveaux en délire de tant de colons.

Le supplice du fouet, par exemple, comporte mille raffinements inhumains, certains maîtres faisaient interrompre l'opération pour passer sur les fesses du patient un morceau de bois en feu destiné à rendre plus douloureuse la suite de la fustigation ; d'autres — sous le prétexte de cautériser les plaies saignantes des suppliciés, mais bien souvent pour augmenter leurs tortures, — faisaient verser sur ces plaies du piment, du sel, du citron, de la cendre, de l'aloès, de la chaux vive. Ensuite, tous les supplices dont le feu est le principe : malheureux jetés vivants dans les fours ou sur des bûchers, certains disposés au-dessus du foyer de telle manière que leurs pieds, leurs jambes et leurs cuisses soient seuls atteints, d'autres auxquels « on allume du feu sous le ventre et qu'on maintient exactement attachés au-dessus¹⁰ », infortunés auxquels on applique des lattes chauffées à blanc sur la plante des pieds, les chevilles, le coup de pied, que l'on rafraîchit d'heure en heure pour faite durer et recommencer le supplice, quelques-uns qu'on « remplit de poudre » comme des bombardes pour les faire crever à l'aide d'une mèche, — cela s'appelle « brûler un peu de poudre au cul d'un nègre » ; d'autres dont on asperge de cire ardente les bras, les mains, les reins,

⁸ *Op. cit.*, p. 623.

⁹ Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue, La société et la vie créole sous l'ancien régime (1629-1789)*, Paris, Perrin, 1909, p. 191.

¹⁰ Extrait des minutes du Greffe criminel du juge royal de Léogane, Affaire Andache et St-Lazarre, 1756 (Arch. Min. des Col. Notes historiques de Moreau de Saint Mery).

certains sur la tête de qui l'on déverse la bouillie brûlante des cannes avec de grandes cuillères de sucrerie.

Quelques maîtres préfèrent les mutilations : mutilation des oreilles qui suit naturellement le supplice de la pendaison par les oreilles ; mutilation d'une jambe ; arrachement des dents ; incisions des flancs sur lesquelles on verse du lard fondu ; mutilation plus honteuse enfin, plus épouvantable, celles des parties viriles.

Un genre de supplice fréquent encore l'enterrement tout vivant du nègre à qui devant tout l'atelier l'on fait creuser lui-même sa tombe, ou bien l'enterrement jusqu'au cou du misérable dont la tête est enduite de sucre afin que les mouches soient pour lui plus dévorantes.

L'on varie quelquefois ce dernier supplice : le patient tout nu est attaché proche une fourmilière, et l'ayant un peu frotté de sucre, ses bourreaux lui versent à cuillerées des fourmis depuis le crâne jusqu'à la plante des pieds, les faisant dans tous les trous du corps. Quelques [23] maîtres font lier leurs esclaves nus à des pieux, aux endroits où il y a des maringouins, insectes fort piquants, et ce martyr n'est pas le moins douloureux. »

Tel est en relief, le tableau des supplices que l'imagination morbide d'une époque avait inventés pour torturer toute une communauté d'hommes voués à la plus misérable des existences. Tableau impressionnant sans doute, mais dont l'authenticité est garantie non seulement par les témoignages sincères de spectateurs impartiaux, mais consacrés par des rapports officiels d'administrateurs qualifiés, par des jugements de tribunaux, des constats légaux dont on trouve les originaux aujourd'hui encore dans les Archives de France.

Mais, d'autre part, le troupeau d'esclaves auquel fut appliqué cet abominable traitement, l'accepta-t-il docilement sans jamais essayer de s'y dérober par quelque manière ? Et si tant est qu'il tentât de s'y soustraire, quelles furent les modalités de sa réaction ?

Tout d'abord, il convient de noter que depuis la terre d'Afrique, les conditions mêmes dans lesquelles se recruta le troupeau pendant les terribles années de la traite négrière ne permirent jamais qu'il y eût une révolte généralisée et organisée. Il ne s'est pas agi de réduire à l'esclavage tel et tel peuple, telles ou telles tribus sur tel point déterminé du continent africain. La traite s'est organisée dans toute l'étendue du

pays d'Afrique. D'abord, sur les côtes, depuis le Cap Blanc jusqu'au Cap de Bonne Espérance, et en profondeur, dans tout l'hinterland jusqu'aux centrées où les obstacles naturels constituent une défense spontanée aux incursions des hordes dévastatrices. Elle fut une des conséquences cruelles des guerres intertribales dans lesquelles les peuples vaincus sont réduits à la captivité et soumis à cette pratique multiséculaire connue dans l'économie africaine sous la dénomination de *captifs de case*, c'est-à-dire, à une sorte de servitude mi-patriarcale, mi-domestique où l'individu participe à la vie de la famille en qualité de membre d'un rang inférieur, sans doute, dont cependant, le traitement n'est pas très inégal à celui d'autres membres du même groupement.

La traite fut la rançon payée à la cupidité des roitelets nègres qui vendaient leurs sujets insoumis et délictueux, leurs prisonniers de guerre et autres captifs aux marchands arabes venus de Zanzibar et aux trafiquants venus d'Europe dont le commerce en bétail humain avait pour objectif d'en opérer le transfert en Amérique pour les besoins de l'industrie et de la culture. Comment donc pouvait-on espérer que de ces [24] éléments hétérogènes pouvait sortir à quelque moment que ce fut de ce mouvement collectif organisé sans les conditions primordiales de stabilité et même de tassement dans la servitude qui sont avant tout une expression foncière de la durée ?...

Cependant, il est nécessaire que soit proclamé ici tout de suite à l'honneur du genre humain que le premier geste contre quoi se prémunirent les négriers, fut celui de la révolte concertée de leurs victimes désarmées. Il n'y a qu'à se rapporter au témoignage des trafiquants eux-mêmes sur les précautions qu'ils prenaient dès le marché conclu contre toute éventualité d'insoumission des captifs, il n'y a qu'à se rappeler les transports des cargaisons, les conditions imposées sur les vaisseaux et celles qui suivaient la vente du troupeau au point d'arrivée pour se rendre compte que le trafic ne se réalisait point sans risques d'évasion des captifs, sans leurs révoltes et leur rébellion.

Et d'abord, sur la terre d'Afrique même, quel que fût le mode de captivité des sujets, ceux-ci, pour être acheminés à l'acheteur étaient liés les uns aux autres par des cordes et pour plus d'assurance, les traitants leur passaient au cou une fourche de bois dont les branches étaient ouvertes précisément de la grosseur du cou. « La fourche était percée de deux trous, pour recevoir une cheville de fer passant derrière la nuque de l'esclave, pendant que l'embranchement lui pesait sur la

gorge, de sorte qu'au plus petit mouvement de l'esclave, il suffisait d'un geste du marchand pour le terrasser et même le suffoquer. Un marchand prenait le bout de la fourche et marchait en avant. La nuit, on attachait la fourche à un arbre. Cette fourche n'était ôtée qu'après la vente ¹¹. »

À bord, les captifs étaient entassés dans des parcs, ferrés deux à deux par une jambe et par le cou. Cependant, malgré ces précautions, les révoltes étaient beaucoup plus fréquentes qu'on ne pourrait le supposer. On en a pour témoignage irrécusable le journal de bord de quelques-uns de ces commandants, de bateaux négriers, tel le récit qu'on peut signaler, à titre d'exemple, fait par le Capitaine de « *l'Africain* », décrivant en détail la révolte survenue à bord de son navire le 27 Novembre 1738.

Les nègres s'étant débarrassés de leurs carcans, assommèrent quelques membres de l'équipage et luttèrent vaillamment pour se rendre maîtres [25] de la situation, ils furent vaincus, parce que les armes à feu dont leurs adversaires étaient munis donnèrent promptement l'avantage à ceux-ci. D'autres fois, les nègres préféraient la mort héroïque par suicide collectif au lieu de se laisser amener vers l'inconnu de misères, d'infamie et de tribulations dont ils avaient la terrible appréhension. Et alors, selon le journal du Capitaine du « *Soleil* », du 13 Novembre 1774, « on vit le désespoir de quatorze femmes se jeter ensemble à la mer du haut de la dunette ».

Mais jusqu'à la terre d'exil, les suicides collectifs de nègres se perpétrent avec constance parce que ces malheureux veulent échapper aux horreurs de l'esclavage. Moreau de St-Méry, l'historien bien connu de Saint-Domingue ¹², signale combien les Ibos étaient réputés pour leur inclination à recourir à cette forme de la résistance.

Par ailleurs, de l'aveu formel de Nicolas de Ovando, dès 1501, les premiers esclaves noirs amenés à Hispanola insufflaient l'insubordination parmi les indiens. Ils instituèrent le mouvement qui fut connu sous la dénomination de *marronnage*, c'est-à-dire, la fuite

¹¹ *La Traite et l'Esclavage des Congolais par les Européens, op. cit*, p. 175.

¹² Moreau de St-Méry (M.-L.- E). *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'Île de Saint-Domingue*, 2 vol., Philadelphie, DUPONT, libraire, 1797-1798.

vers la jungle et la protestation par la violence contre l'état de choses qu'était l'esclavage.

Cette seule attitude constitue le plus éloquent témoignage de l'esprit de liberté qui a constamment animé les hommes amenés en servitude sur la terre d'Amérique. Elle justifie la judicieuse remarque faite par Victor Schoelcher ¹³, à savoir que « toutes les îles à esclaves, à quelque nation qu'elles appartiennent, ont leurs marrons ».

Ce fut le marronnage qui fat le point de départ et colora, le rythme de la résistance que les Nègres de Saint-Domingue opposèrent au de l'esclavage. Le marronnage qui fut considéré comme un crime de lèse-propriété et puni de châtiments sévères allant de la mutilation jusqu'à la peine de mort, s'accrut d'année en année, malgré les précautions prises par les maîtres et les battues opérées par l'autorité coloniale pour reprendre les fugitifs.

Ceux-ci, au contraire, étaient de perpétuelles et constantes menaces contre la sécurité des habitations puisqu'ils y venaient, la nuit, piller, incendier et insuffler l'esprit de révolte contre l'ordre des choses établi, [26] Il suffira de citer quelques noms et quelques dates peut démontrer brièvement combien l'action des marrons revêtait un caractère alarmant pour la stabilité politique et sociale de Saint-Domingue.

En 1714, un chef marron, Michel, groupa autour de lui un certain nombre de compagnons et pendant de longs mois tint en échec l'autorité coloniale dans les montagnes de Bahoruco. En 1734, Polydor en fit autant dans les plaines du Nord. De 1775 à 1777, des chefs de bande tels que Noël, Télémaque, Gangé, Isaac, Pyrrhus, Candide réunirent à leur suite de fanatiques sujets qui bouleversèrent toute la plaine Nord-Est de Saint-Domingue en instance d'un affranchissement des masses esclaves.

Mais, le plus célèbre d'entre ces chefs marrons fut Mackendal qui, pendant six ans tint en alerte la maréchaussée du Cap et les ateliers des paroisses avoisinantes. Son arme favorite était le poison qu'il utilisait par des procédés subtils et grâce à l'intelligence de complices établis sur place pour détruire les gens et les bêtes sur les habitations coloniales. Son action était d'autant plus redoutable qu'elle revêtait un caractère mystérieux étant donné que malgré les primes offertes pour

¹³ *Des Colonies françaises, op. cit.*, p. 119.

sa capture, malgré un réseau serré de surveillance établi dans la zone de ses activités, il opérait quand même par vagues subites et soudaines de mortalité collective pratiquée comme une sorte d'épidémie sur bêtes et gens dans les domaines coloniaux.

Il prenait figuré de prophète, prédisait l'avenir et haranguait ses partisans avec une éloquence persuasive et convaincante. Il mourut sur le bûcher, avec une crânerie, un courage et une fierté qui tiennent de la légende. Il fut certainement l'un des plus authentiques précurseurs des héros, qui, moins de cinquante ans plus tard, délivrèrent Saint-Domingue du joug de l'esclavage et créèrent la nationalité haïtienne.

*
* *

V

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons précédemment établi que Saint-Domingue était une Colonie dont la structure sociale reposait sur trois classes : celle des blancs, subdivisée elle-même en grands et petits blancs ; celle des affranchis ou gens de couleur, et enfin celle des esclaves noirs. Nous avons également dénombré ces diverses classes, les blancs à 40 000 individus, les affranchis 30 000 et les noirs 455 000. Il ressort de ce simple exposé qu'au point de vue du nombre, les noirs l'emportaient de beaucoup sur les deux autres classes réunies.

[27]

Cet état de choses constituait une menace sourde et permanente pour la perpétuation du système et sa sécurité.

L'explosion de la Révolution française, en 1789, n'allait pas tarder à en faire la tragique démonstration. Quand Louis XIV convoqua les États généraux en 1788, l'écho de cette décision parvint à Saint-Domingue et créa une certaine agitation. Les grands planteurs croient qu'ils pouvaient assimiler la Colonie à une province du royaume et sollicitèrent d'être représentés aux assises solennelles de Versailles. Ils

se trouvèrent en conflit avec les Administrateurs de la Colonie qui n'avaient reçu aucun ordre à cet égard.

Malgré l'opposition dressée par le Gouverneur et l'Intendant contre toute initiative de réunion des Assemblées en vue de désigner ceux qui se croiraient en droit de représenter Saint-Domingue à Versailles, les grands planteurs s'obstinèrent dans leurs desseins. Les Administrateurs qui disposaient de la force publique en usèrent contre les agitateurs. Un choc survint entre eux et la troupe. Mais mal soutenus dans leurs prétentions par les divisions internes qui rongeaient la classe des blancs, les planteurs se trouvèrent en face des petits blancs qui, eux aussi, réclamaient leur part de représentation aux États généraux. Il advint une confusion générale rendue plus épaisse et plus dangereuse par l'intervention des affranchis dans le conflit.

Ceux-ci, également affichèrent les mêmes prétentions que les blancs, et réclamèrent ce qu'ils croyaient être le droit de tout sujet du Roi de France.

Ne pouvaient-ils pas, en effet, appuyer leurs revendications sur le principe inattaquable à savoir que la Charte Coloniale, le Code Noir, ne connaissait que deux catégories d'individus à Saint-Domingue : libres et les esclaves ?

Comme libres, ils avaient légalement droit aux mêmes privilèges que les blancs. Par conséquent, le moment était venu de briser les obstacles que de vains préjugés avaient dressés contre des hommes dont le mérite ne le cédait à aucun autre. Ceux des leurs qui vivaient en France, imbus des idéologies que la philosophie généreuse du 18^{ème} siècle avait mises en honneur, ne tardèrent pas à se joindre au mouvement formé par quelques nobles esprits tels que Brissot, Condorcet, Mirabeau, concrétisé sous la forme d'un Club dénommé « *Les Amis des Noirs* ». Il se conçoit qu'un tel mouvement eut profondément alarmé les colons résidant tant à Saint-Domingue qu'en France. Tous les grands seigneurs [28] qui avaient intérêt à faire respecter le statu quo créé par les mœurs à Saint-Domingue, opposèrent au Club « *des Amis des Noirs* », le « *Club Massiac* », composé de grands propriétaires terriens.

La lutte se livra au sein même de l'Assemblée Nationale Constituante où s'entrechoquaient des idées disparates. La prise de la Bastille le 14 juillet 1789, vint accentuer le caractère franchement

tortionnaire du mouvement dont tout le Royaume était agité et donna un relief plus savant aux réclamations des hommes de couleur.

Si pendant plus de deux mois, la joute des idées s'intensifia en France entre partisans et adversaires des réclamations des hommes de couleur qui voulaient comme les blancs de Saint-Domingue se faire « présenter à l'Assemblée Nationale, à Saint-Domingue, les planteurs avaient non seulement réussi à constituer une assemblée générale où ils discutaient les affaires de la Colonie, mais émettaient la prétention que ladite assemblée devait prendre en mains la direction effective de l'administration publique.

Des chocs avec l'autorité coloniale s'ensuivirent qui jetèrent le pays dans le plus grand trouble.

Sur cette entrefaite, les hommes de couleur, battus en France sur la question de leur représentation à l'Assemblée Nationale Constituante, réussirent tout de même à faire voter par celle-ci un Décret, le 8 Mars 1790, complété par des Instructions 28 Mars de la même année, où il était dit à l'art. 4 : « Immédiatement après la proclamation du Décret et de l'instruction, toutes les personnes âgées de 25 ans accomplis, propriétaires, d'immeubles, ou à défaut d'une telle propriété, résidant depuis deux années dans la Colonie, se réuniront pour former l'Assemblée Coloniale ».

Ce Décret reconnaissait donc implicitement le droit pour les hommes de couleur qui réunissaient toutes les conditions stipulées dans l'art. 4 de participer à la formation de l'Assemblée Coloniale dont les prérogatives consistaient à décider des affaires locales.

Les Blancs y compris les autorités, constituées refusèrent de comprendre les hommes de couleur dans l'acception des termes « toutes les personnes » et s'opposèrent formellement à la participation de ces citoyens à la jouissance des privilèges stipulés dans le Décret.

Une telle attitude ne pouvait que précipiter les hommes de couleur à recourir à la force des armes pour faire valoir leurs droits. Un des [29] leurs, Vincent Ogé, qui se trouvait à Paris et avait pris la part la plus active aux réclamations de sa classe devant la Constituante en compagnie d'autres affranchis, tels que Julien Raymond, Fleury Audiger, etc., Vincent Ogé se sauva de France sous un faux nom, passa en Octobre 1790 en Angleterre et de là à Charleston, aux États-Unis,

puis, au Cap. Il put regagner le Dondon, sa paroisse natale d'où il se rendit à la Grande Rivière pour se mettre en communication avec J. B. Chavannes et le convaincre de la nécessité de protester les armes à la main contre l'inexécution du Décret du 4 Mars 1790.

Leurs tentatives échouèrent. Leurs petites troupes mal armées succombèrent sous le choc du nombre. Ils furent poursuivis au-delà des frontières et remis au gouverneur du Cap qui infligea un châtement exemplaire à ces mutins pour dégoûter les gens de couleur de toute velléité d'imitation.

Vaine précaution.

L'échec des affranchis du Nord et leurs martyrs suscitèrent l'esprit de revanche dans l'Ouest et le Sud. L'agitation se poursuivit violente et sanglante.

D'autre part, les blancs s'entendaient pour barrer la route aux affranchis dans routes les tentatives faites par ceux-ci pour établir l'égalité des droits entre leurs classes et les leurs, ils ne se disputaient pas moins âprement la suprématie du pouvoir dans leur propre groupement.

Mais que devenait la multitude noire dans le déchaînement de ces antagonismes de classe ?

Tenue à l'écart d'abord par les divers groupes qui étaient d'accord pour conserver la hiérarchie sociale en ce qui concerne son application aux esclaves, la multitude noire n'était pas moins travaillée par d'obscurs leaders dont, le dessein était de fomenter dans les ateliers des entreprises de révolte. Enfin, le 14 Août 1791, tout ce processus d'agitation aboutit à l'insurrection générale des esclaves. Elle éclata dans la province du Nord, menée par de farouches chefs de bande, un Jean-François, un Biassou, un Bouckmann, un Jeannot qui appliquèrent les plus cruelles méthodes d'anéantissement pour assurer le triomphe de leurs causes.

En quelques heures, toutes les riches propriétés de la plaine du Nord furent la proie des flammes. Les esclaves, munis de tout ce qui pouvait [30] leur servir d'armes, — machettes, couteaux, piques, fusils, — se ruèrent sur la ville qu'ils voulurent prendre d'assaut. Naturellement la troupe mieux armée en fit le plus terrible carnage. Mais comme ils étaient le nombre, leurs bandes repoussées allèrent se réformer plus loin

et instruites par l'expérience, elles n'affrontèrent plus les soldats en bataille rangée, mais se répandirent dans les bois pour y provoquer la ruine et le meurtre.

Elles employèrent la méthode des guérillas, fonçant à l'improviste sur des postes isolés, massacrant les hommes et s'emparant des armes et des munitions dont elles avaient un constant besoin.

Les nègres fanatisés par la foi en leurs dieux d'Afrique étaient persuadés que rien de pire que l'esclavage ne saurait leur arriver et que même s'ils mouraient dans la tragique aventure où ils étaient engagés, leurs âmes ressusciteraient en Afrique. Ainsi ils allaient gaiement où le destin les menait, à la destruction de l'iniquité coloniale par le fer et par le feu.

C'est au milieu de ces terribles conjonctures qu'un homme parut, Toussaint Louverture.

Il avait dépassé l'âge des enthousiasmes de jeunesse, ayant plus de cinquante ans quand il se jeta dans la mêlée, Chétif et maigre, rien de sa corpulence ne le destinait au rôle de leader qu'il joua dans les événements avec une maîtrise, un courage et une clairvoyance incomparables. C'est, que sous sa frêle enveloppe matérielle, il y avait une énergie spirituelle, une volonté expansive et une force rayonnante que les événements firent surgir de leur chrysalide. Et cet homme extraordinaire mit au service des siens, les esclaves insurgés, toute cette force prodigieuse qui donna une nouvelle propulsion au mouvement de libération.

En peu de temps, de subordonné qu'il était au début des hostilités, il prit une place prépondérante parmi les chefs fanatisa les bandes qui s'étaient soumises à sa direction, en fit une troupe de choc endurcie, fidèle et redoutable.

La colonie qui subissait les répercussions de la situation internationale dans laquelle se trouvait la France métropolitaine et révolutionnaire, fut tout à la fois envahie par les Anglais et les Espagnols. Ces nations crurent opportun non seulement d'encourager les troubles internes dans lesquels se débattait Saint-Domingue, mais de faire appel [31] aux nègres insurgés pour en faire des troupes auxiliaires grâce auxquelles elles parviendraient à faire la conquête de la colonie.

Toussaint-Louverture, sollicité de servir les intérêts des Espagnols, mêla ses troupes à celles de S. M. Catholique. C'est ainsi qu'il apprit des officiers espagnols l'art de discipliner ses hommes et de les conduire plus sûrement à l'accomplissement des tâches qu'il leur imposait.

Et le succès des attaques espagnoles contre les lignes françaises s'accrut. On comprit dans le Camp Français de quelle valeur effective était l'aide que Toussaint-Louverture avait apportée à l'ennemi.

Le Général Lavaud qui commandait les troupes françaises, entreprit, lui aussi, de s'adjoindre le même concours du chef noir.

Une correspondance s'établit entre les deux hommes. Lavaud fit comprendre à Toussaint que l'objectif que celui-ci poursuivait, la libération des noirs, seule, la France révolutionnaire, pouvait la lui donner. La France ne l'avait-elle pas implicitement proclamée dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ? Comment donc avec de telles perspectives. Toussaint-Louverture pouvait-il plus longtemps hésiter à venir se ranger sous le drapeau français où l'attendaient l'estime et la considération ?

Le chef noir qui avait à se défendre dans le camp espagnol contre la rivalité agressive de deux compagnons d'armes, Jean-François et Biassou, jaloux de sa rapide ascension à la gloire et qui, comme lui, servaient sous les couleurs de S. M. Catholique, résolut de répondre à l'appel de Lavaud.

D'ailleurs, un fait nouveau avait surgi à Saint-Domingue depuis quelques mois.

« Les Commissaires Civils, Sonthonax, Polvérel et Ailhaud, envoyés par l'Assemblée Nationale Législative dans la Colonie pour y rétablir l'ordre, avaient à faire face à la méfiance sournoise des planteurs et à l'hostilité ouverte du nouveau Gouverneur, le Général Galbaud qui voulait les réembarquer pour la France.

Un épisode de guerre civile en résulta, le 20 Juin 1793, dans la ville du Cap. Pendant trois jours, les partisans de Galbaud et ceux des Commissaires Civils firent de la ville un champ de bataille. Les Commissaires Civils, pour se défendre contre les factieux qui méconnaissaient leur autorité, n'hésitèrent pas à faire appel aux nègres insurgés, campés [32] aux environs du Cap. Les nègres, au nombre de dix mille, envahirent la ville et sous le poids du nombre, vainquirent

Galbaud et ses amis et les obligèrent à se réfugier à bord d'une escadre qui appareillait pour la France dans la rade.

À la suite de cet incident, les Commissaires Civils qui avaient à lutter non seulement contre les séditions internes dont l'agression de Lavaud était une démonstration décisive, mais aussi contre les Espagnols à l'Est et les Anglais au Sud et à l'Ouest, recoururent à un moyen extrême pour amener la victoire dans leur camp et essayer en même temps de sauver Saint-Domingue d'une perte imminente.

Ils proclamèrent la liberté générale des esclaves le 29 Août 1793.

Ce fait extraordinaire avait trouvé Toussaint-Louverture encore dans les rangs espagnols. Son esprit méditatif en avait certainement reçu la plus profonde impression. N'était-ce pas le même rêve dont il poursuivait la réalisation depuis qu'il s'était jeté dans la mêlée, n'était-ce pas le même idéal qu'il entendait défendre par les armes ?

Qu'il n'eut point une grande confiance dans la valeur d'une résolution si formidable prise par les Commissaires Civils au gré des circonstances, cela tenait même à la nature de son esprit clairvoyant et méditatif. Mais alors, il n'avait qu'à laisser l'expérience donner sa patine aux événements, à l'épreuve du temps. C'est ainsi qu'il attendit quelques mois avant de mettre son épée au service de la France, à l'appel de Lavaud. Quand il se décida en Mai 1794, la fortune le suivit. Car, il apporta avec lui l'intrépidité de ses troupes, leur bravoure, leur cran et sa lucidité de chef. S'étant retourné contre les Espagnols et ses anciens compagnons d'armes, il les battit en maintes rencontres, reprit d'eux les terrains qu'il avait naguère conquis pour eux et avec eux, les refoula lentement vers la frontière et élimina la menace espagnole d'une conquête éventuelle de la colonie. Alors, il fit face au danger anglais.

Déjà dans le Sud, un émule, André Rigaud, sorti de la classe des affranchis et qui avait amené les siens au succès de leurs revendications à travers des luttes sévères, s'était rangé sous le drapeau des Commissaires Civils pour les aider à défendre la Colonie contre les Anglais venus à Saint-Domingue non seulement parce qu'ils étaient en guerre avec la France, mais parce que les Colons partisans de l'ancien régime et dressés contre les décisions de la Commission, avaient envoyé des émissaires à Londres pour offrir de remettre Saint-Domingue à l'Angleterre.

[33]

Et l'Angleterre trop heureuse d'ajouter cette belle terre féconde au nombre de ses domaines, fit débarquer des troupes dans l'Ouest et le Sud de la Colonie. L'armée anglaise alliée tant aux Colons qu'à certains indigènes dévoyés par la rancœur et l'aveuglement de leurs intérêts, rencontra dans Rigaud et ses soldats une opposition vigoureuse et décisive.

Dans l'Ouest, la situation lui paraissait plus favorable. Elle avait accaparé Port-au-Prince et d'autres villes importantes et menaçait le Nord. C'est alors qu'elle vit se dresser devant elle Toussaint-Louverture à la tête d'une armée qui avait fait ses preuves dans la campagne contre les Espagnols refoulés. Dans toute l'étendue du front de l'Ouest, Toussaint-Louverture contint l'avance de, l'armée anglaise et lui infligea défaite sur défaite. Tant de succès avaient rehaussé la renommée du Chef noir et en quatre mois de guerre l'avaient fait parvenir au grade de Général en Chef de l'armée de Saint-Domingue. Le ci-devant esclave marchait vers son destin avec l'éclat fulgurant d'un météore.

Déjà, il avait habilement éliminé toutes les autorités civiles et graduellement écarté de la scène de Saint-Domingue les représentants qualifiés que la France y avait envoyés. L'un des derniers en date était le Général Hédouville, arrivé dans la Colonie en Mai 1799.

À ce moment-là, Toussaint-Louverture avait acculé les Anglais à évacuer Saint-Domingue. Ceux-ci pendant les négociations tentèrent vainement d'amener Toussaint à leur accorder d'importants avantages économiques en échange de leur appui si le chef noir voulait proclamer l'indépendance de la Colonie. Il s'y refusa. Cependant que lentement par ses propres voies il y acheminait.

L'arrivée soudaine d'Hédouville, muni de pleins pouvoirs du Directoire exécutif, ne pouvait que nuire à la réalisation de ses desseins.

Une sourde inimitié entre les deux hommes ne tarda pas à se manifester en des actes de méfiance. Hédouville comprit que le meilleur moyen d'arriver à miner l'autorité de Toussaint était de dresser Rigaud contre lui sournoisement. C'est pourquoi il sembla accorder une bienveillance particulière au proconsul de la province du Sud qui jouissait d'ailleurs d'un prestige incontestable non seulement parmi les

hommes de sa classe, mais même parmi les soldats noirs qu'il avait si souvent conduits au succès et aussi parmi les masses noires de la presqu'île méridionale dont il avait souvent soutenu les revendications dans leurs luttes contre l'esclavage.

[34]

Les événements mûrirent rapidement.

Par des décisions maladroitement, entr'autres, un règlement drastique sur la culture qui rattachait les noirs sur les propriétés pendant une période de trois ans, Hédouville laissa planer des soupçons sur ses intentions réelles.

L'Agent du Directoire voulait rétablir l'esclavage.

C'en fut assez pour susciter dans le Nord un sourd mécontentement qui éclata en émeute dans la ville de Fort-Liberté où un régiment noir dont Hédouville avait ordonné le désarmement, se mutina. Les hommes débandés se répandirent dans les campagnes et soulevèrent les masses. Hédouville, désemparé, manquant l'appui de Toussaint qu'il soupçonnait être le moteur secret des événements dont il était impuissant à juguler l'emprise, s'embarqua pour France. Une fois de plus Toussaint était maître de la situation. Cependant, par prudence, il ne s'empara pas du pouvoir suprême. Il fit venir Roume qui représentait la France dans la partie orientale de l'Île encore sous la domination de l'Espagne. Roume qu'il connaissait déjà et avec qui il avait eu naguère les meilleures relations de service, était un tempérament plus souple, plus malléable que les autres Représentants de la Métropole qu'il avait, l'un après l'autre, éliminés de la place. Il se sentait de taille à le dominer. Les événements allaient tantôt confirmer, tantôt contredire ses prévisions.

Hédouville en s'embarquant pour la France avait lancé dans la Colonie une Proclamation retentissante qui eut non seulement une conséquence fâcheuse et immédiate pour la paix publique tant recherchée depuis 10 ans, mais dont la répercussion sur la Communauté de Saint-Domingue dure aujourd'hui encore après plus de 140 ans.

Dans cette fameuse Proclamation, Hédouville dénonça Toussaint-Louverture comme traître à la France, vendu aux Anglais et insatiable d'ambition personnelle. Il délia les officiers qui travaillaient sous le Chef Noir et notamment Rigaud de toute obéissance envers lui. Il

autorisa même Rigaud à étendre son commandement au-delà des limites habituelles jusqu'aux portes de Port-au-Prince,

Ces deux dernières décisions avaient une gravité exceptionnelle. Elles jetaient l'insubordination dans les rangs de l'armée et dressaient les deux Chefs rivaux en gloire et en prétentions dans la plus dramatique compétition. Toussaint-Louverture était le Général en Chef de l'Armée de Saint-Domingue et comme tel, le Supérieur hiérarchique de Rigaud.

[35]

Mais celui-ci, en obéissant aveuglement aux injonctions de l'Agent du Directoire, ne semblait-il pas de son côté, se renfermer dans la plus stricte discipline ? Le conflit devait naître de cette double alternative.

Il naquit impitoyable, farouche et sanglant.

Roume, Gouverneur intérimaire de la Colonie, essaya vainement de mettre les adversaires d'accord.

Les hostilités éclatèrent dès que Rigaud étendit les limites de son Commandement au-delà de la zone que la hiérarchie militaire lui avait circonscrite. Toussaint obtint qu'il fut mis hors la loi.

La guerre intestine fut déclenchée une fois de plus et dura un peu plus d'un an. Elle se termina par la victoire de Toussaint. Mais, cette lutte malheureuse prit les proportions et le caractère d'une guerre de classe étant donné les origines de l'un et l'autre Chef qui commandaient l'un et l'autre Camp. Cependant que de chaque côté de la barricade, on pouvait compter les éléments de chacune des deux classes noires et gens de couleur dont était composée en partie la Société de Saint-Domingue.

En tout cas, cette guerre laissa une fissure profonde entre les groupes diversifiés qui devaient plus tard former la Communauté haïtienne,

Rigaud éliminé de la scène politique, Toussaint-Louverture voulut réaliser le rêve grandiose d'unifier toute l'île sous un seul gouvernement en prenant possession de la partie espagnole qui avait été cédée à la France par le Traité de Bâle en 1795. Roume s'y refusa. Le Général Noir passa outre et fit violence au Représentant de la Métropole qu'il ne tarda pas à embarquer pour France comme Hédouville en 1795.

Toussaint-Louverture, à la tête d'une armée de 25 000 hommes, envahit l'ancien territoire espagnol et en prit possession au nom de la France.

Dès lors maître de son destin, chef suprême de l'Île tout entière, il s'assigna le rôle d'en organiser l'administration sur un plan rationnel.

Il lui octroya une Charte Constitutionnelle selon laquelle il était nommé Gouverneur à vie avec le droit de choisir son successeur.

C'était un acheminement vers l'Indépendance politique complète de Saint-Domingue. Les liens qui rattachaient la Colonie à la Métropole n'étaient que fictifs et nominaux.

[36] [.../...] *

[37] [.../...] *

[38]

inquiète. Contre leurs frères insurgés ils étaient obligés d'appliquer des mesures de rigueur prescrites par les devoirs militaires bien qu'ils fussent d'accord avec eux sur les motifs qui inspiraient leurs actions. Et quoique leur obéissance aux règlements les eût rendus odieux à ceux qu'ils combattaient, leurs chefs hiérarchiques, les officiers européens ne leur en savaient point gré et leur marquaient une méfiance presque proportionnelle à la manifestation de leurs dévouements. Ainsi, pris entre deux alternatives, — celle de servir la cause de la Liberté et celle d'obéir aux injonctions de la discipline militaire pour aboutir à des fins méprisables, — ils en vinrent, après quelques mois de lutte avec leur conscience, à opter pour la cause de la liberté. Ils désertèrent et passèrent à l'insurrection avec leurs troupes.

Cet événement formidable eut lieu vers le 14 Octobre 1802.

Or, parmi les généraux indigènes se distinguaient Dessalines et Pétion, venus chacun de couches différentes. Dessalines avait été esclave, confondu comme un simple numéro d'ordre dans les masses noires et révolté plus tard, s'était enrôlé dans l'armée de Toussaint-Louverture dont il devint l'un des plus intrépides, des plus remarquables

* Page manquante dans le livre. [JMT]

* Page manquante dans le livre. [JMT]

officiers à la suite de brillants faits d'armes pendant plus de dix ans de combat.

Pétion était lui, un métis, un affranchi de l'Ouest qui, à la suite des échecs de sa classe pour l'égalité sociale, se révolta, entraîna non seulement les hommes de sa catégorie sociale dans la lutte, mais un grand nombre d'esclaves noirs qui s'associèrent au mouvement des hommes de couleur dans l'Ouest. Brave parmi les plus braves, il ajoutait à sa vaillance un sens de la justice et de la mesure qui en faisait un chef aimé de ses subordonnés. Il avait suivi Rigaud dans la guerre civile contre Toussaint-Louverture. Vaincu, il partit pour France avec son Chef et revint comme lui à Saint-Domingue à la suite de l'expédition de Leclerc. Il prit service dans l'armée française et fut un des plus actifs adversaires de Toussaint-Louverture dans la guerre de trois mois que celui-ci soutint contre l'armée expéditionnaire. Il était donc en pleine activité, à la tête d'une garnison qui gardait l'entrée de la ville du Cap quand la nouvelle insurrection éclata. Il hésita longtemps entre son devoir militaire et les principes souverains de justice et de liberté au nom desquels les masses noires s'étaient soulevées, une fois de plus.

Enfin, dans la nuit du 13 au 14 Octobre 1802, il donna le signal du ralliement à l'insurrection, en tournant casaque contre l'armée française.

D'autres officiers indigènes à la tête de leurs troupes le suivirent.

[39]

Dessalines, lui, commandait une autre section, l'Artibonite, entre l'Ouest et le Nord. Il avait été chargé de réprimer l'insurrection avec la dernière rigueur. Il feignit d'exécuter l'ordre strictement étant donné qu'il se savait surveillé par ses supérieurs hiérarchiques qui le soupçonnaient de sympathie envers les insurgés. En attendant, il distribuait discrètement armes et munitions aux insurgés en guettant le moment opportun de les rejoindre.

L'heure sonna quand Dessalines, menacé d'être arrêté, n'eut plus rien d'autre à faire que de prendre la direction du mouvement.

Donc dans le Nord autant que dans l'Artibonite, des chefs notoires donnèrent une nouvelle impulsion à la révolte en lui apportant l'autorité de leurs noms et en la soumettant à une discipline de cohésion et de coordination.

Pétion se rendit dans l'Ouest et le Sud pour amener ses amis et les hommes de sa classe à se joindre à lui en même temps qu'il les abjurait d'oublier les rancunes du passé qui, deux ans plus tôt, avaient amené la tentative de Toussaint à l'échec. Cette initiative eut un plein succès. En peu de temps, toute la région occidentale et méridionale flamba comme une torche. Mais pour que le mouvement pût aboutir à un résultat décisif, il importait qu'il y eût une parfaite communauté de vues entre ceux qui la dirigeaient. C'est à quoi on se décida en reconnaissant l'unité de commandement qui se réalisa dans l'autorité suprême déferée à Dessalines, le plus ancien divisionnaire de l'armée et le chef dont l'ascendant sur les masses noires avait quelque chose de magnétique. Puis, tous furent unanimes à n'avoir qu'un premier objectif, l'anéantissement de l'armée française, qu'un but final : la proclamation de Saint-Domingue en territoire indépendant, appartenant désormais à la Communauté de noirs et de métis qui l'ont arrosé, fécondé de leur sueur, de leurs larmes et de leur sang.

Et la bataille pour l'indépendance se déclencha farouche, inexorable, sanglante et meurtrière.

Des deux côtés, les adversaires furent féroces, implacables.

Dans le camp français, le Capitaine Général ordonna la tuerie sous toutes ses formes pour provoquer la terreur chez les indigènes : tortures physiques, noyade collective, pendaison multiple, empoisonnement des masses par des vapeurs soufrées, rien ne put arrêter l'ardeur des nègres. Le martyre exaltait leur héroïsme, ils allaient à la mort en chantant la « Marseillaise » qu'ils avaient empruntée à leurs adversaires. Ils étaient [40] poussés à l'action par un enthousiasme collectif et par le besoin de vengeance. Et ils avaient à leur tête Dessalines, l'homme en qui s'incarnait le ressentiment poussé à l'extrême rigueur. N'a-t-on pas analysé le ressentiment comme une disposition psychologique d'une certaine permanence, qui, par un refoulement systématique, libère certaines émotions et certains sentiments de soi normaux et inhérents aux fondements de la nature humaine, et tend à provoquer une déformation plus ou moins permanente du sens des valeurs, comme aussi de la faculté du jugement ?

Parmi les émotions et les sentiments qui entrent en ligne de compte, il faut placer avant tout : la rancune et le désir de se venger, la haine... « Le désir de vengeance est la plus importante des sources de

ressentiments »¹⁴. N'est-ce pas ainsi que parle Max Scheler, le psychologue allemand ?

La définition illumine l'action de Dessalines comme une torche projette des faisceaux de lumière dans un souterrain profond dont on désire explorer l'étendue.

Dessalines fut un symbole parmi ses frères dont il dirigea l'action guerrière parce qu'en lui s'incarnait le sentiment de l'action collective : la haine et le besoin de vengeance, — le ressentiment.

Esclave, il avait été souvent roué de coups, maltraité, supplicié. Et il avait vu brutaliser, mutiler les siens. Et il n'avait pu rien là-contre si ce ne fut haïr les bourreaux et refouler sa haine.

Ainsi, il avait grandi dans cette atmosphère d'injustice. Ainsi avait grandi son ressentiment en proportion et en profondeur.

Mais un jour vint, jour de révolte collective, jour de vengeance revendicatrice, jour de colère tumultueuse où les masses foncèrent sur l'édifice vermoulu des préjugés, des iniquités, et des injustices séculaires, renversèrent tout sur leur passage comme un ouragan. Qui donc pouvait mieux incarner les impulsions, les haines et les colères des foules, si ce ne fut Dessalines, l'homme du ressentiment, dont le courage altier s'alliait à la fougue, dont la promptitude à l'attaque s'ajoutait à l'acuité visionnaire de l'objectif à atteindre.

Dessalines à la tête de l'insurrection était tout à la fois une promesse de succès et un symbole de la rancœur nègre. Ainsi, il comprit sa tâche, ainsi il joua son rôle.

[41]

L'action fut farouche de part et d'autre. Les Français moururent en masse. À l'action meurtrière des balles et de la mitraille s'ajouta une terrible épidémie de fièvre jaune qui les emporta comme feuilles au vent.

Pour une fois, Dieu ayant jugé l'action humaine sur un coin du globe, reconnut que le Nègre était un homme comme les autres hommes, créé à son image et que le Nègre avait trop souffert de la perfide méchanceté des autres hommes, ses frères... Il reconnut que le nègre avait été

¹⁴ Scheler, Max. *L'homme de ressentiment*, Paris, Gallimard, 1933, 256 p.

bafoué, humilié, crucifié comme son propre Fils, le Christ. Alors, contemplant la révolte du Nègre dans l'enfer de Saint-Domingue, Dieu dit : « Sa cause est juste ».

Pour une fois Dieu fut nègre.

Et le Nègre vainquit. Grâce à Dieu,

Et le 19 Novembre 1803, Jean-Jacques Dessalines, Général en Chef de l'armée indigène et Donatien Vimeur, Comte de Rochambeau, Capitaine Général de Saint-Domingue, signèrent l'acte de capitulation de l'Armée française et la reddition de la dernière ville qui fut encore possession française sur la terre de Saint-Domingue.

Et le 1er Janvier 1804, Jean-Jacques Dessalines, entouré des preux qui avaient comme lui assuré le triomphe du Droit, de la Justice et de l'Égalité proclama l'indépendance d'une nouvelle nation dans l'hémisphère occidental, 18 ans après les États-Unis de l'Amérique du Nord.

Et voulant qu'il ne testât plus rien du passé colonial dans la constitution du nouvel état, ses fondateurs substituèrent le nom d'Haïti à celui de Saint-Domingue qui était une défroque de l'ancien régime.

Ainsi naquit Haïti, symbole de liberté, de fraternité et d'égalité humaines, symbole du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Et pendant 138 ans, Haïti, fidèle à son idéal de justice humaine, a toujours fait écho à l'appel des hommes qui se battent partout en Amérique et même ailleurs pour le compte du Droit et de la Justice.

Ses fils versèrent leur sang à Savannah pour aider les États-Unis de l'Amérique du Nord à proclamer leur indépendance avant même qu'ils pussent proclamer la leur.

Ses fils suivirent Bolivar au Venezuela et en Colombie pour aider le libertador à fonder de nouvelles patries américaines affranchies des métropoles lointaines.

[42]

Ses fils après des luttes meurtrières contre les Dominicains pour garder l'île entière dans l'unité haïtienne d'un seul gouvernement, aidèrent le même peuple dominicain à recouvrer son indépendance aliénée à l'Espagne, en bravant la colère des Rois Catholiques.

Ses fils offrirent l'hospitalité diligente et enthousiaste de leurs foyers aux héros cubains qui, chassés de leur pays, se servirent du sol d'Haïti pour s'attaquer à l'Espagne impérialiste et gardèrent d'Antonio Maceo le témoignage suivant comme une attestation de la sympathie haïtienne pour la cause de l'indépendance cubaine.

En effet, d'une lettre adressée de Gran Turk (Islas Turcas) par le héros cubain, le 6 Février 1880, au Général Maximo Gomez, on trouve les passages suivants :

« J'ai reçu, écrit le Général Maceo, des preuves infinies de diverses personnes et des familles distinguées qui me comblèrent de bontés en me faisant l'objet d'un traitement si exquis et si obligeant que je ne trouve pas de phrases capables de le décrire ni que je ne crois pas qu'il soit possible de trouver des mots pour exprimer avec exactitude la reconnaissance pour de telles bienveillances enfouies dans mon cœur. Toute ma vie, j'en conserverai l'agréable souvenir, désirant qu'il se présente pour moi une occasion de donner une preuve de mon éternelle reconnaissance...

...Ce serait une solennelle injustice si je ne confessais avoir trouvé dans le reste du pays les marques les plus complètes de sympathie et d'amitié pour notre cause, et je le confesse, pour ne pas manquer d'accomplir ce devoir ¹⁵. »

¹⁵ ... Recibi infinitas pruebas de simpatia de varias personas y familias distinguidas, que me colmaron de favores haciendome objeto de un trato tan exquisito y obligador, que no encuentro frases que puedan describirlo ni creo sea posible hallar palabras que espresen con exactitud el reconocimiento que tales bondades infundieron en mi corazon. Mientras yo exista conservaré tan grata memoria, deseando que se me presente una ocasion de dar una prueba de mi eterno agradecimiento...
 ...Seria una solemne injusticia si no confesara que no hallé en el resto de los habitantes quien no me biciera las màs cumplidas demostraciones de aprecio y simpatia por nuestra causa, y lo confiéso para no dejar de cumplir con este deber.

Haïti est un symbole d'aspirations humaines vers l'intégration des principes de démocratie dans les communautés américaines.

Haïti est un symbole des revendications de toute une fraction de l'humanité pour intégrer parmi les hommes la défense de ce que les hommes portent en eux de plus haut et de plus noble, l'éminente dignité de la nature humaine.

Fin du texte